

FIDA : Fonds International pour le développement Agricole

FNIAP : Fonds des Nations Unies pour les Actions en matière de Population

FAS : Fonds de Soutien à l'Action Sociale

GARE : Grossesse à Risque Elevé

GES : Groupe d'Action pour la Justice et l'Equité Sociale

GRABS : Groupe de Recherche et d'Action pour le Bien-être Social

Unité d'Information Educationnelle
UNIFEM : Unité d'Information Internationale de la Femme

LNB : Loterie Nationale du Bénin

MNR : Maternité à Moindre Risque

MPSCF : Ministère de la Protection Sociale et de la Condition Féminine

MPSE : Ministère de la protection Sociale et de la famille

ORTB : Office de la Radio Télévision du Bénin

ONEP : Operation Nationale d'Evaluation des Programmes de R

PAGER : Programme d'Appui aux Activités Génératrices de Re

PADSA : Programme d'Appui au Développement du Secteur A

PADME : Programme d'Appui au Développement des Micro En

tes et Moyennes Entreprises : **SPME** : Programme d'Appu

PNCD : Programme des Nations

PROMIC : Programme des Micro

PROU : Programme de Promotion des

ommunication et

PACIPE : Programme Régional d'Assistance technique
à l'Information sur la Protection de l'Environnement

PAZHC : Programme d'Aménagement des Zones Rurales

PAE : Plan d'Action Environnemental

PF : Planification Familiale

PNPF : Politique Nationale de Promotion de la Famille

Associations

RIPOCOG : Réseau de l'Institut

Assistance au Développement

SNV : Association Néerlandaise

Adolescents et des Jeunes.....

SR-AJ : Santé de la Reproduction des Adolescents et des Jeunes

SBC : Services à Base Communautaire

SS : Statistiques Sanitaires

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

USAID : United State Agency for International Development

APERÇU GENERAL

Le présent rapport fait une évaluation de la mise en œuvre des plates-formes d'action de Dakar et de Beijing au Bénin.

La méthodologie adoptée pour la préparation du rapport est la suivante:

Un noyau technique composé de dix experts, spécialistes émanant de quelques Ministères et ONG, a été commis pour préparer une version préliminaire à partir d'une documentation élaborée et des rapports sectoriels. Il s'agit entre autres :

- du Rapport national sur le développement humain durable 1998 qui porte essentiellement

sur la promotion de la femme au Bénin. PNUD, 1998.

et du Rapport de l'Opération Nationale d'Évaluation de la Condition Féminine

à l'occasion des Conférences Internationales au Bénin.

et du Rapport de l'Opération Nationale d'Évaluation de la Condition Féminine

à l'occasion des Conférences Internationales au Bénin.

et du Rapport de l'Opération Nationale d'Évaluation de la Condition Féminine

à l'occasion des Conférences Internationales au Bénin.

et du Rapport de l'Opération Nationale d'Évaluation de la Condition Féminine

à l'occasion des Conférences Internationales au Bénin.

et du Rapport de l'Opération Nationale d'Évaluation de la Condition Féminine

à l'occasion des Conférences Internationales au Bénin.

et du Rapport de l'Opération Nationale d'Évaluation de la Condition Féminine

à l'occasion des Conférences Internationales au Bénin.

et du Rapport de l'Opération Nationale d'Évaluation de la Condition Féminine

à l'occasion des Conférences Internationales au Bénin.

et du Rapport de l'Opération Nationale d'Évaluation de la Condition Féminine

à l'occasion des Conférences Internationales au Bénin.

et du Rapport de l'Opération Nationale d'Évaluation de la Condition Féminine

à l'occasion des Conférences Internationales au Bénin.

et du Rapport de l'Opération Nationale d'Évaluation de la Condition Féminine

à l'occasion des Conférences Internationales au Bénin.

et du Rapport de l'Opération Nationale d'Évaluation de la Condition Féminine

à l'occasion des Conférences Internationales au Bénin.

et du Rapport de l'Opération Nationale d'Évaluation de la Condition Féminine

à l'occasion des Conférences Internationales au Bénin.

et du Rapport de l'Opération Nationale d'Évaluation de la Condition Féminine

à l'occasion des Conférences Internationales au Bénin.

et du Rapport de l'Opération Nationale d'Évaluation de la Condition Féminine

à l'occasion des Conférences Internationales au Bénin.

et du Rapport de l'Opération Nationale d'Évaluation de la Condition Féminine

à l'occasion des Conférences Internationales au Bénin.

et du Rapport de l'Opération Nationale d'Évaluation de la Condition Féminine

à l'occasion des Conférences Internationales au Bénin.

et du Rapport de l'Opération Nationale d'Évaluation de la Condition Féminine

à l'occasion des Conférences Internationales au Bénin.

et du Rapport de l'Opération Nationale d'Évaluation de la Condition Féminine

à l'occasion des Conférences Internationales au Bénin.

et du Rapport de l'Opération Nationale d'Évaluation de la Condition Féminine

à l'occasion des Conférences Internationales au Bénin.

et du Rapport de l'Opération Nationale d'Évaluation de la Condition Féminine

à l'occasion des Conférences Internationales au Bénin.

et du Rapport de l'Opération Nationale d'Évaluation de la Condition Féminine

à l'occasion des Conférences Internationales au Bénin.

Introduction

Depuis l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) et des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme (1985), de nombreux rapports ont été écrits et publiés au niveau mondial et des mesures ont été prises en vue de parvenir à leur équilibre de la situation des femmes en rapport avec celle des hommes.

niveau des revenus de la femme. L'évaluation portera également sur les actions prévues par le Programme d'action du Gouvernement et sur toutes autres actions menées par la société civile.

Ainsi, le rapport s'articulera autour des points suivants :

	1 - Mécanismes institutionnels
Femme ;	2 - Statut juridique et social
	3 - Education, santé et procréation
Gouvernement ;	4 - Promotion économique
Société civile ;	5 - Conclusion

<p>1 - Mécanismes institutionnels</p> <p>2 - Statut juridique et social</p> <p>3 - Education, santé et procréation</p> <p>4 - Promotion économique</p> <p>5 - Conclusion</p>	<p>1 - Mécanismes institutionnels</p> <p>2 - Statut juridique et social</p> <p>3 - Education, santé et procréation</p> <p>4 - Promotion économique</p> <p>5 - Conclusion</p>
<p>1 - Mécanismes institutionnels</p> <p>2 - Statut juridique et social</p> <p>3 - Education, santé et procréation</p> <p>4 - Promotion économique</p> <p>5 - Conclusion</p>	<p>1 - Mécanismes institutionnels</p> <p>2 - Statut juridique et social</p> <p>3 - Education, santé et procréation</p> <p>4 - Promotion économique</p> <p>5 - Conclusion</p>

homme et la femme soit reconnu par les textes de lois pertinentes et sont plus accentuées en ce qui concerne

Bien que le principe d'égalité de la loi, les disparités persistent dans toutes les instances de décision.

à Beijing en septembre 1995, le gouvernement du Bénin a adopté la déclaration de Beijing sur l'égalité de genre et la définition d'un cadre juridique.

Après la Conférence Mondiale sur le Développement et le Statut Social de la Femme à Beijing en septembre 1995, le Bénin a adopté la déclaration de Beijing sur l'égalité de genre et la définition d'un cadre juridique.

suivants :

1.1 - Les objectifs

Les objectifs intermédiaires

égalité de l'emploi ;

- Promouvoir l'égalité de sexes au travail

postes de responsabilité aussi bien dans les institutions

publiques que privées

Agence Nationale de Promotion de la femme.

- Elaborer un avant-projet de loi

Les actions entreprises visent la création ou le renforcement des lois et mécanismes existants.

1.2 - Les stratégies et actions

Il faut comprendre la ratification des instruments internationaux en faveur de la femme. Il s'agit notamment de :

le gouvernement a promis de promouvoir la femme

la convention concernant l'égalité de rémunération entre la main d'œuvre féminine et la main d'œuvre masculine adoptée par ordonnance N° 16 du 07 mars 1968 ;

C'est dans

le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adopté le 12 décembre 1966 et entré en vigueur le 11 janvier 1980 ;

la convention sur le consentement au mariage, l'enregistrement du mariage adoptée par le Bénin le 15 octobre 1995 ;

la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ratifiée le 12 mars 1997 et

mars 1997.

ouverture qui a mobilisé la société civile et favorisé l'émergence des associations et ONG féminines.

Toujours soucieux de garantir l'égalité entre l'homme et la femme, la Constitution du 11 décembre 1990 a repris ce principe en son article 26.

Différentes rencontres internationales ont mobilisé la femme sur les problèmes qui les concernent. Il s'agit notamment de :

- la Conférence Internationale sur la Population et le Développement tenue au Caire en Egypte en septembre 1994 ;
- la 5^{ème} Conférence Régionale Africaine sur la femme tenue à Dakar au Sénégal en novembre 1994 ;

Après Beijing, il a été créé en 1996 une Direction de la Condition Féminine (DCF) au sein du Ministère de la Santé, de la Protection Sociale et de la Condition féminine. Ensuite il y a eu en mai 1998 la création d'un Ministère de la Protection Sociale et de la Condition féminine (MPSCF) qui, à pris en juin 1999 la dénomination de Ministère Sociale et de la Famille (MPSF).

Dans ce Ministère, il y a des directions techniques qui s'occupent de aspects spécifiques tels que la formation, le statut juridique de la femme, l'information et la communication (IEC), la promotion économique.

Au niveau du Ministère du Développement rural, il a été mis sur pied un suivi du plan d'action de Beijing sur le secteur rural.

Il convient de noter que la DCF et le MPSF ont hérité des acquis de la Commission Nationale d'Intégration de la Femme au Développement (CNIFD) mise en place dans le cadre des travaux préparatoires de la participation du Bénin à la Conférence

Outre les ONG nationales qui aident à la promotion de la femme et comme le Comité Inter-Africain sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur les Femmes et des enfants section du Bénin (CI-AF/Bénin), l'Association des Femmes du Bénin (AFB), le Groupe d'action pour la Justice et l'Égalité Sociale (GAJES) et le Mouvement des Femmes du Bénin (MFB).

3 - Difficultés

Les principales difficultés se résument comme suit :

La faible adhésion des décideurs aux actions en faveur de la femme et la lenteur administrative constituent un facteur de blocage au niveau des organes

... des acquis de ces instruments internationaux et des progrès réalisés en matière d'égalité acquis dans la constitution du 11 décembre 1990.

Faisons remarquer que, certaines pratiques coutumières perdurent et constituent un blocage pour l'épanouissement socio-économique et culturel de la femme.

L'insuffisance des ressources humaines et financières, la non-prise en compte de la femme constituent aussi un handicap pour la mise en œuvre des programmes.

1.4 - Perspectives

En termes de perspectives, le Gouvernement envisage de :

- apporter tout l'appui nécessaire au nouveau Ministère de la Femme, de la Famille et de la Solidarité en vue de le doter de moyens humains, matériels et financiers;

- élaborer, adopter et mettre en œuvre de la politique nationale de la femme ainsi que du plan d'action national.

10 - STATUT JURIDIQUE ET SOCIAL DE LA FEMME

2.1 - Violence à l'égard de la femme :

Malgré la ratification des instruments internationaux, le statut juridique de la femme

constitue un obstacle à l'épanouissement de la femme sur les plans juridique et social.

Malgré, les femmes sont victimes de crimes tels que :

- la loi du 31 juillet 1970 réprimant l'adultère

est toujours en vigueur. Pour pallier cet état de chose

le projet de loi relatif à l'interdiction volontaire de la grossesse,

le projet de loi relatif à la répression du viol et

le projet de loi relatif aux mutilations génitales.

Tous ces différents textes sont à l'étude en vue de leur intégration dans le code pénal actuellement en révision.

Les traditions et pratiques culturelles néfastes à la santé de la femme préoccupent le gouvernement. C'est ainsi que la Direction de la Formation et de la Promotion Économique de la Femme mène actuellement une campagne de sensibilisation contre les mutilations

traditionnelles ayant des effets sur la santé de la femme.

Le Centre National de Recherche et de Formation des Femmes (CNRF) en collaboration avec l'Association des Femmes Juristes (AFJ/Bénin) et l'Association des Femmes Juristes (AFJ/Bénin) a été créé en vue de promouvoir les intérêts

des femmes et de leur permettre de participer à la vie sociale, économique et culturelle du Bénin.

centres d'aide juridique reçoivent environ 7.000 usagers par an, selon les statistiques produites par l'AFJB.

Il existe aussi des centres d'accueil animés par les religieux pour les victimes du mariage forcé. Dans ces centres, les jeunes filles victimes et leurs parents sont sensibilisés aux

inconvénients du mariage forcé. Les victimes reçoivent l'aide nécessaire pour leur insertion dans la vie active.

2.2 - Droits de la personne humaine

En ce qui concerne les droits de la personne humaine, l'objectif est d'assurer l'égalité de l'homme et de la femme en droit et en fait, dans le domaine de l'éducation et de l'emploi.

l'objectif fixé est d'assurer l'égalité des sexes dans le

Le projet de loi sur les dispositions applicables prévues dans le code de l'Etat, et le projet du code des personnes et de la famille en ce qui concerne la promotion de l'égalité des sexes.

L'Etat met en œuvre avec l'appui de l'UNICEF le projet Droit des Filles et des

qui vise à promouvoir les droits de la personne humaine par le plaidoyer,

l'éducation, la formation et l'emploi de crédit. Des émissions radiophoniques ont également été diffusées pour la même cause. Nous pouvons citer à titre d'exemple l'émission « Parole aux femmes » à la Radio Bénin et « Atchakpodi » sur la chaîne de la télévision nationale.

2.3 - Prise de décision

L'objectif au niveau de la prise de décision est d'assurer la responsabilité aussi bien dans les institutions publiques que dans les entreprises.

pour les femmes à des postes de responsabilité.

vingt-trois (83) députés. Au sein du Gouvernement, on compte deux (2) femmes sur dix (10) ministres. La proportion des femmes dans le Gouvernement est de 20%.

1997 et elles représentent 14,1% des membres du Conseil National de la République.

On compte également deux (02) femmes sur trente (30) au niveau du Conseil Economique et Social. Signations du projet de loi sur le statut de la femme.

On compte également six (06) Directrices Adjointes de Cabinet et quelques autres dans les ministères et entreprises publiques. Il y a une femme maire dans le parti.

Les femmes sont au nombre de cinq (5) sur dix (10) au sein du Gouvernement. On compte deux (2) femmes sur dix (10) ministres. La proportion des femmes dans le Gouvernement est de 20%.

On compte également deux (02) femmes sur trente (30) au niveau du Conseil Economique et Social. Signations du projet de loi sur le statut de la femme.

On compte également six (06) Directrices Adjointes de Cabinet et quelques autres dans les ministères et entreprises publiques. Il y a une femme maire dans le parti.

Dans le domaine politique, on compte deux (02) femmes députées.

l'égalité des sexes au Bénin.

On dénombre aussi plusieurs ONG et Associations dirigées par les femmes.

lesquelles elles ont à jouer un rôle de plus en plus important.

En outre, les femmes prennent de plus en plus conscience de leur rôle à jouer dans le développement de leur pays.

2.4 – Difficultés et perspectives

La lenteur administrative et pour être précis la lenteur dans la procédure d'adoption

de la loi relative au statut des étrangers en Belgique, sont des obstacles de la réalisation de l'égalité de genre et de la justice.

Les facteurs handicapent le plein épanouissement. Il s'agit notamment :

- les facteurs socioculturels :

- le faible statut des femmes

- du fort taux d'analphabétisme de la femme

- de la surcharge des activités domestiques

ONG et les partenaires pour faire comprendre à tous les acteurs (parents d'élèves, enseignants et filles) la nécessité de scolariser également les filles et leurs responsabilités dans le domaine.

A cet effet, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche a créé un service de la promotion de la scolarisation des filles. Il a également mis sur pied un comité national pour la promotion de la scolarisation des filles composé des acteurs du secteur public et des partenaires aussi bien au niveau central que décentralisé.

Le taux brut de scolarisation des filles. Le taux brut de scolarisation des filles est passé de 59,71 % en 1994 à 79,54 % en 1998 pour les filles et de 65,12 % en 1994 à 81,03 % en 1998 pour les garçons.

C'est ainsi qu'il a été créé six (06) lycées techniques nouveaux et quatre réhabilités).

Les structures professionnelles ont été mises en place. Les structures professionnelles ont été mises en place.

ainsi, le taux d'analphabétisme des femmes est passé de 80,8 % en 1992 à 70,8 % en 1998 selon l'enquête démographique et de santé (EDSB).

Un accent particulier est mis sur l'enseignement technique et professionnel, la deuxième priorité du gouvernement après l'enseignement primaire.

Il y a eu dans cette perspective, la création de nouveaux lycées techniques et de formation professionnelle avec de nouvelles filières.

Il faut signaler que plusieurs ONG et partenaires au développement appuient le gouvernement dans le domaine de l'éducation. Mentionnons notamment les actions de l'United State Agency for International Développement (USAID), de la Banque Mondiale, de l'UNICEF etc.

3.1.3 - Résultats obtenus :

- Toutes ces actions ont permis d'améliorer le taux de scolarisation qui est passé en effet de 79,54 % en 1994 à 91,03 % en 1998.
- Les équipements et infrastructures des lycées techniques et des foyers de jeunes filles du secondaire (FJF) ont été améliorés.

De plus, un programme d'alphabétisation a été mis en place. Ce programme a permis de réduire le taux d'analphabétisme des femmes et des jeunes filles. Ainsi, le taux d'analphabétisme des femmes est passé de 80,8 % en 1992 à 70,8 % en 1998 selon l'enquête démographique et de santé (EDSB).

- Un accent particulier est mis sur l'enseignement technique et professionnel, la deuxième priorité du gouvernement après l'enseignement primaire.
- Il y a eu dans cette perspective, la création de nouveaux lycées techniques et de formation professionnelle avec de nouvelles filières.
- Il faut signaler que plusieurs ONG et partenaires au développement appuient le gouvernement dans le domaine de l'éducation. Mentionnons notamment les actions de l'United State Agency for International Développement (USAID), de la Banque Mondiale, de l'UNICEF etc.

3.1.4 - Difficultés

Les difficultés rencontrées dans le domaine de l'éducation sont d'ordre socio-culturelles, des causes de la pauvreté, les coûts directs et indirects de l'éducation, l'insuffisance en quantité et en qualité du personnel enseignant, l'insuffisance de matériel pédagogique, la mauvaise répartition des ressources humaines et matérielles.

3.1.5 - Perspectives

Dans le domaine de l'éducation, l'ambition est de porter le taux de scolarisation des filles à 60 % en l'an 2000 et de réduire le taux d'analphabétisme des femmes de 50 % d'ici à l'an 2015. Le renforcement des écoles professionnelles, le recrutement et la formation des enseignants, la construction et/ou la réhabilitation et l'équipement des écoles se poursuivront.

3.2 - SANTE

3.2.1 - Objectifs

Dans le domaine de la santé, les objectifs du Bénin se présentent comme suit :
- l'espérance de vie à la naissance de 54 ans en 1992 à 65 ans en 2016 ;
- fécondité responsable, réduire les maternités précoces et non désirées, promouvoir la planification familiale (PF) en vue d'une sexualité responsable et améliorer le taux de contraception en le portant de 2 % à 40 % en 2016.

Initiatives ont été prises en vue de l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services de santé. Il faut aussi mentionner la mise en œuvre des projets comme le projet Mères et Enfants (MME), le projet intégré de Santé de la Femme et de l'Enfant (PISFE), le projet intégré de santé de la Femme et de l'Enfant (PISFE), le projet

de réhabiliter les services de santé, l'équipement des services en médicaments d'urgence, la formation et le perfectionnement des agents de santé en matière de reproduction.

activités menées dans le domaine de la santé, l'information de la population est importante. Les programmes de sensibilisation ont surtout porté sur la planification familiale, la réduction des risques divers des MME, grossesse à risque, et notamment le SIDA.

3.2.3 - Résultats obtenus

En matière de construction de centres de santé, le nombre total de centres de santé est passé de 1010 en 1993 à 1010 en 1996.

La couverture de la planification familiale est de 56% en 1996 selon la première enquête démographique et de santé (EDS1). A ce sujet, il est utile de mentionner l'organisation de la surveillance épidémiologique.

On a vu que 121 zones expérimentales de services à base communautaires (SBC) en 1994 à trente (30) sur toute l'étendue du territoire en 1998.

En outre, 80% des besoins de maternité ont été fournis par la décentralisation des services de planification familiale de haut niveau sont fournis dans les formations sanitaires des sous-préfectures.

¹ Statistiques Sanitaires (SS) Bénin, éd. 1998

² Statistiques Sanitaires (SS) Bénin, éd. 1996

³ 1^{re} Enquête Démographique et de Santé (EDS1), 1996

⁴ Statistiques Sanitaires (SS) Bénin, éd. 1998

La prévalence contraceptive est passée de 2,5% en 1994 à 4,3 en 1997⁷ (SS). Les chefs lieux de Département (6) et deux campus (2) universitaires disposent des services de santé de

Les consultations prénatales sont passées de 70% en 1994 à 77,8% en 1996. Le pourcentage des accouchements assistés est passé de 51,99% en 1994 à 57,7% en 1997 (SS)⁸.

Le taux de mortalité maternelle est estimé à 498 pour 100 000 naissances vivantes en 1996 (EDS) à 221 pour 100 000 naissances vivantes en 1997⁹ (SS). Quant au taux de mortalité infantile, il est passé de 114 pour mille en 1991 à 94 pour mille en 1996¹⁰.

3.2.4 - Difficultés

Elles sont liées à la pauvreté, à l'insuffisance du personnel, au dysfonctionnement de certains comités, à la faible adhésion de la communauté aux programmes, à la persistance des barrières socioculturelles et juridiques et enfin à la mobilisation des ressources financières.

3.2.5 - Perspectives

Dans le domaine de la santé, la réhabilitation des infrastructures va se poursuivre ainsi que la formation et le recyclage des agents de santé. Il est également prévu une intensification des activités de IEC. L'intégration des activités de PF sera étendu à tous les services de santé.

3.3 - PETITE FILLE

3.3.1 - Objectifs

Quant à la petite fille, le gouvernement a décidé de prendre des lois interdisant l'exploitation économique des enfants et toutes formes de maltraitance sur les enfants. Il a également opté pour l'amélioration des revenus de la femme comme moyen de promouvoir la condition de la petite fille.

3.3.2 - Stratégies et actions

Dans ce cadre, il y a eu l'octroi des crédits et d'équipement aux femmes. L'élaboration de l'avant-projet de la Politique Nationale de Promotion de la Femme, la création d'une cellule « Enfant en situation difficile, l'élaboration et la mise en œuvre du projet « Dr Filles et des Femmes », la création de « Centre de formation intégrée des filles » des écoles non scolarisées, la vulgarisation des droits de l'enfant. Toutes ces actions sont appuyées par les ONG et les partenaires au développement.

⁸ *Statistiques Sanitaires (SS) Révisé de 1998*

¹⁰ *1^{ère} Enquête Démographique et de Santé (EDS), 1996*

Toutes ces actions ont permis de réduire le maltraitance des enfants, le trafic et le placement des petites filles, l'installation d'une ligne téléphonique (16) pour

3.3.4 - Difficultés

Elle, notamment les pénuries de ressources financières.

3.3.5 - Perspectives

er le projet de loi sur les placements des enfants à l'intérieur du territoire national et appliquer la convention sur les droits et devoirs des enfants.

IV - PROMOTION ECONOMIQUE DE LA FEMME ET

IV - PROMOTION ECONOMIQUE DE LA FEMME ET

4.1 - PROMOTION ECONOMIQUE DE LA FEMME

en œuvre institutionnelles. Avant l'historique conférence de Beijing, des actions et initiatives étaient surtout au niveau des structures gouvernementales avec appui international. On citera par exemple les actions de soutien :

de l'Institut National de la Femme et du Développement Social pour la lutte contre la pauvreté ;

du Ministère chargé des Affaires Sociales dans le cadre du développement à travers les centres de promotion sociale ;

du Ministère du Développement Rural avec le soutien du Service Rural de la Cellule de la Définition Sociale du Développement ;

respectivement en 1982 et en 1985.

- créer les conditions favorables à une pleine participation des femmes au processus de développement et à la réalisation des droits

- développer des conditions favorables à l'accès des femmes à

PADER), le Programme d'Appui au Développement des Micro Entreprises (PADME), le
Projet de promotion des activités économiques des Femmes dans le département de l'Ouémé
le Fonds de l'Organisation d'Appui au Développement du secteur Agricole
(IC) et le Programme de Soutien à l'Action Sociale (FSAS), le Programme de Micro Financ
Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises (PAPME).

Ces différents programmes dont les principaux bénéficiaires sont des fem
les partenaires au développement tels que la Banque Mondiale, l'Association
la poursuite pour l'assistance au développement (SNV), la Coopération danoise (DANIDA),
DA, la BAD, l'UNICEF, le DED, la Loterie Nationale du Bénin (LNB) pour ne citer que
la.

PADMIF est, éventuellement, à la suite de l'analyse des besoins des femmes, en 1998, 1999
effectif total des demandeurs de crédits à fin mai 1998.

Le Gouvernement a inscrit au Budget National un crédit de trente six millions (36.000.000) francs CFA au titre de l'année
1999

Dans le cadre du projet Appui aux groupements féminins, le Gouvernement a inscrit au
Budget National un crédit de trente six millions (36.000.000) francs CFA au titre de l'année
1999

Le Programme d'Appui au Développement du secteur Agricole (PADSA), quant à lui prévoit
chaque année une somme de cinq cent millions de francs CFA au titre des crédits à allouer
aux femmes.

- La constitution des groupements de femmes menant diverses activités génératrices de
revenus ;
- La création des caisses d'épargne et de crédit inter-village au niveau des villages ;
- d'épargne et de
; PASSEF, CLCAM,

La rédaction et la publication de rapports d'enquêtes qui
la pauvreté chez les femmes ;

- * - rapport d'enquête légère auprès des ménages (ELAM)
- * rapport sur les conditions de vie en milieu rural (ECV)
- * rapport d'enquête sur le budget et la consommation (EBC)
- * rapport sur la pauvreté au Bénin

mais tous ces programmes existants, il existe des centres relais de production Agricole
aidés par les administrations gouvernementales, les professions religieuses et les ONG
Peuvent proposer un moyen d'augmenter
il existe au niveau des marchés, des
des femmes!

4.1.7 - Difficultés

Les femmes des activités rurales, dans des conditions difficiles

- la persistance de l'analphabétisme qui limite la circulation de l'information sur les opportunités pour les femmes en matière de crédit ;
- la faiblesse des revenus propres aux femmes ;

la persistance de l'analphabétisme qui limite la circulation de l'information sur les opportunités pour les femmes en matière de crédit ;

la faiblesse des revenus propres aux femmes ;

la faiblesse du taux de scolarisation des filles pour améliorer en un court espace d'effectif.

l'accélération de la mise en œuvre d'une politique nationale de l'environnement et la vulgarisation et la mise en œuvre du Plan d'Action Environnemental (PAE)

- renforcement du cadre institutionnel pour les différentes actions à mettre en œuvre dans le cadre de la gestion de l'environnement;
- amélioration des conditions de la femme en tant que principale utilisatrice des ressources forestières;
- le développement des programmes d'EC sur l'environnement.

4.2.3 - Les résultats

Les investissements ont eu comme impact

- la prise de conscience progressive des femmes sur les problèmes environnementaux et une meilleure compréhension des rôles de préservation de l'environnement;
- la représentation significative des femmes au sein des comités de gestion des projets et programmes environnementaux conformément à l'accord sur le développement durable entre le Bénin et les Pays-Bas signé en 1994 et qui prescrit le principe de la participation des femmes à la mise en œuvre dudit accord;
- l'élaboration du programme « Femmes et Forêt »

Au plan institutionnel, on cite :

- la mise en œuvre du programme régional d'assistance technique à la communication et à l'information sur la protection de l'environnement (PACIPE) en 1996;
- la création de l'Agence béninoise pour l'environnement (ABE) en 1995 soit un an après le Centre Béninois pour le Développement Durable (CBDD) en 1994 et leur renforcement pour faire face au mieux à l'évaluation de l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes;
- la mise en œuvre du Projet d'aménagement des zones humides (PAZH);
- l'adoption de la politique nationale de l'habitat;
- l'élaboration d'un agenda 21 national.

4 - Les Difficultés

Au nombre des difficultés rencontrées, on peut citer :

- l'insuffisance de ressources pour la vulgarisation du plan d'action environnemental;
- le retard accusé dans la mise en œuvre des politiques de développement et de gestion de l'environnement;
- l'absence d'une étude d'impact environnemental dans la conception des projets de développement;
- la non disponibilité des terres pour les forêts et vue du repossement.

Il s'agit de

re appropriation de la gestion des points environnementaux par les différentes politiques

des programmes et de gestion de l'environnement, élaborer et mettre en application un code d'urbanisme

V- PLAIDOYER, MOBILISATION SOCIALE ET CONFLITS ARMES

SATION SOCIALE

5.1 - PLAIDOYER ET

saion sociale sont considérées comme Les activités de plaidoyer et d'aux qu'elles ont été menées dans le cadre de la promotion de la

Déclaration de Politique de Population (1926) se fixe comme objectif entre autres, les contributions favorables à la pleine participation des femmes au processus de développement et à la réalisation des fruits qui en découlent.

5.1.1 - Les Objec

ial de la femme en la débarrassant des contraintes

et l'éducation de la femme ;

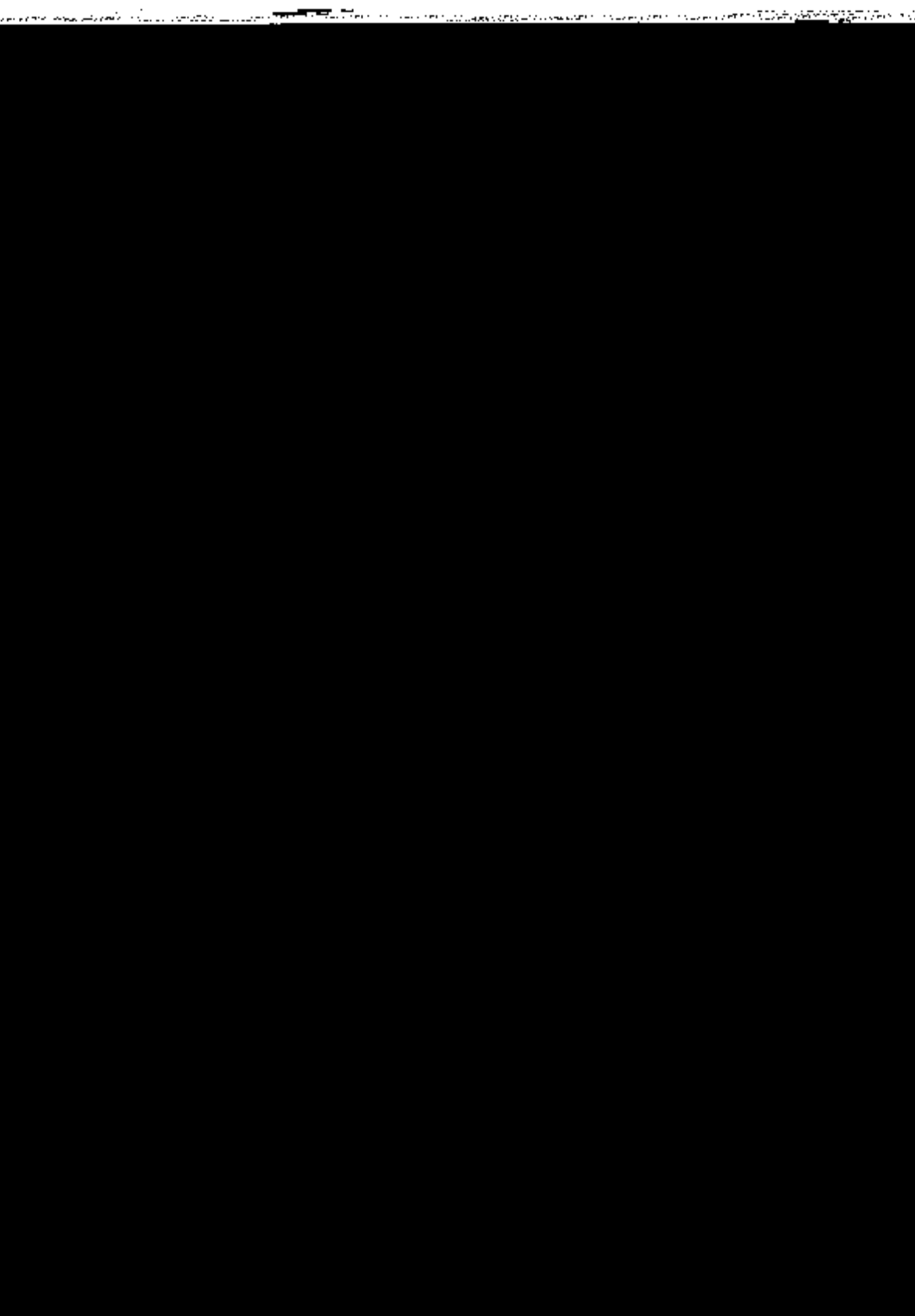
et soutien des associations de promotion féminine ;

et promotion effective du rôle des personnes de la famille ;

et promotion de la participation des femmes à la gestion de la cité ;

et accroissement des mesures d'incitation à la scolarisation des filles ;

et encouragement et soutien aux structures d'apprentissage fonctionnelle.



Africare, le Deutsch Entwicklungsdienst (DED), la Coopération danoise (DANIDA), la Fondation Konrad Adenauer pour ne citer que celles là.

5.1.3 - Résultats des actions menées

Les actions menées ont permis d'élever quelque peu la conscience des lois des chefs traditionnels et religieux, des chefs des partis politiques et autres leaders d'opinion produits des réunions.

De même, plusieurs projets de lois sur les questions de développement ont été soumis à l'examen des parlementaires particulièrement des lois visant la condition de la femme.

Les activités de sensibilisation sur l'importance de la scolarisation des filles ont permis d'améliorer le taux de scolarisation des filles qui est passé de 46,8% en 1994 à 59,1% en 1998.

Les activités de plaidoyer menées en matière de santé de la reproduction ont favorisé une plus grande fréquentation des centres de santé et des cliniques de planification familiale.

La marche effectuée par les lois en faveur de la population et à la classe politique nationale du résultat bénéfique des lois dans la réflexion et la lutte contre la pauvreté peut avoir sur les problèmes de développement.

En collaboration avec les ONG, les Associations à but non lucratif et la Société civile en général, les lois ont assuré un bon relais des messages sur les problèmes des femmes.

5.1.4 - Conclusions

Il s'agit notamment de :
- l'absence de l'activité de Plaidoyer qui requiert des aptitudes particulières ;

- l'absence de certains décideurs à la sensibilisation sur la nécessité d'adopter des lois favorables pour lutter contre les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes ;

- la persistance des pesanteurs sociologiques ;
- l'absence d'une stratégie coordonnée de Plaidoyer ;

- L'insuffisance des ressources humaines et des moyens matériels et financiers.

5.1.5 - Perspectives

- L'intensification des activités de sensibilisation par une implication plus active des médias sur les problèmes des femmes.
- L'intensification des activités de Plaidoyer en direction des parlementaires, chefs coutumiers et religieux, responsables politiques et administratifs.
- Une meilleure organisation des ONG intervenant dans les activités de promotion de la femme.

5.2 - CONFLITS ARMES

La paix est une condition indispensable à la réalisation des objectifs de développement. Malheureusement, des conflits subsistent dans bien des régions du monde.

Les agressions et les femmes dans tous les pays fait que, depuis ces dernières années, il n'y a eu que des actions de prévention des conflits.

Le Bénin est parvenu à tout prix les conflits armés et...

L'objectif du G...

de préserver la paix,

5.2.1 - Stratégies et

enées

consistent essentiellement en l'organisation de campagnes d'information à l'approche des échéances électorales pour la préservation de la paix. A ces occasions, les médias, les artistes et les ONG sont misés suffisamment à disposition.

Les actions d'information et de s...

Il y a également des campagnes d'information à l'endroit des partis politiques.

En outre, le Bénin accueille des réfugiés de certains pays comme le Nigéria, le Togo, République Démocratique du Congo, le Congo-Brazzaville, le Burundi et le Rwanda.

De 1995 à 1999, le Bénin a organisé une élection présidentielle en mai 1999 et une élection présidentielle en mars 1996. Toutes ces échéances électorales se sont déroulées sans aucun acte de violence grave.

Il y a une cohabitation pacifique entre les peuples. Toute situation sociale tendant à dégénérer en crise est rapidement circonscrite grâce aux actions spontanées et promptes de bien des autorités gouvernementales que de la société civile. C'est le cas des conflits de

Savé¹² à connotation ethnique et ceux qui résultent des migrations des peulhs dans certaines régions de l'Ouémé, du Mono et du Zou.

Quelques difficultés ont toutefois limité l'impact des mesures prises.

5.2.3 - Difficultés

Ille est l'insuffisance des ressources.

5.2.4 - PERSPECTIVES A AVOIR

En termes de perspectives, les actions suivantes sont prévues :

des leaders d'opinion ; Pour la poursuite de la sensibilisation à l'organisation des familles et au rôle de la femme en matière de paix ;

du Bénin a accompli des progrès dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission Nationale de Promotion Economique et de l'Elaboration de la Politique Nationale de Promotion de la Femme (en cours actualisation des bilans et la promotion économique

l'élaboration de la Politique Nationale de Promotion de la Femme et du Plan d'action national constitue une insuffisance

liées aux changements intervenus dans les institutions ; Les difficultés impliquées ainsi que la mobilité des cadres ont aussi compromis l'évolution normale du processus.

La Commission Nationale de Promotion Economique et de l'Elaboration de la Politique Nationale de Promotion de la Femme (en cours actualisation des bilans et la promotion économique

engagement financier et disponibilité ont été réaffirmés dans le Programme du Gouvernement pour la période 1997-2001 ainsi que dans le Programme National 1998-2002.

à près de 300 km de Cotonou vers le nord du pays

ANNEXES

Pour s'assurer de la réalisation de

II.

activités

- Poursuivre le Plaidoyer pour l'adoption de la législation
- Poursuivre les activités de sensibilisation de base en vue de clarifier les perceptions

Suivre des

violence à caractère sexuel

sempres

des à la

des associations de femmes et a
 été créé à partir de ces organismes
 à l'échelle nationale et les
 associations nationales et les
 associations locales des ONG,
 associations nationales et les
 associations locales.

2- Doit servir

les intérêts des femmes
 les femmes, elle participe à
 l'exécution de la mission et
 des

contraintes
 culturelles

Promouvoir l'instruction
 et l'éducation de la
 femme

Promouvoir des femmes au
 niveau des organes de décision
 (Groupements, villageois,
 structures communales)
 (communication)

Efforts de promotion que la
 formation professionnelle

responsabilité dans les instances
 publiques et privées.

promotion des filles
 de 13 à 15 ans aux
 niveaux 1998.

promotion des
 femmes

promotion des
 femmes

promotion des
 femmes

promotion des
 femmes

promotion des
 femmes

promotion des
 femmes

promotion des
 femmes

promotion des
 femmes

promotion des
 femmes

promotion des
 femmes

promotion des
 femmes

promotion des
 femmes

promotion des
 femmes

promotion des
 femmes

promotion des
 femmes

promotion des
 femmes

promotion des
 femmes

promotion des
 femmes

↳ Il n'existe pas
 ↳ de données microfilmées
 ↳ de diffusion des
 ↳ de l'information

Quantifier et évaluer le
 savoir

Il de la femme

re sur le statut de
 la

es en chiffre en

- Tables de mortalité
- Recensement de la population
- Femmes bénévoles

analyses avant toute
 mise en œuvre de la
 des données de l'information

la formation et le
 des données et
 des données par
 des fins de
 et de l'information

Mesurer
 le
 qui
 en
 dans la
 nationale.

● Filiation des

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1000000

1. Lutte contre le mariage

1. Lutte contre le mariage

1. Lutte contre le mariage

1. Lutte contre le mariage

1. Lutte contre le mariage

1. Lutte contre le mariage

1. Lutte contre le mariage

1. Lutte contre le mariage

1. Lutte contre le mariage

1. Lutte contre le mariage

1. Lutte contre le mariage

1. Lutte contre le mariage

1. Lutte contre le mariage

1. Lutte contre le mariage

1. Lutte contre le mariage

1. Lutte contre le mariage

1. Lutte contre le mariage

1. Lutte contre le mariage

900 usagers / an

500 usagers / mois par les centres
mobiles.

Campagnes de sensibilisation en
vue de l'adoption de couple des personnes
et de la famille.

Dans 18 sous-préfectures, des rôles
et du personnel de communication

Sensibilisation à l'égard des leaders
d'opinions et des populations dans le
Mono, Atlantique et Aïacéhi sur les
mafaits du mariage forcé

Formation de parajuristes

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

● Filiation des

Porter le taux de
scolarisation au delà des
60% en l'an 2000

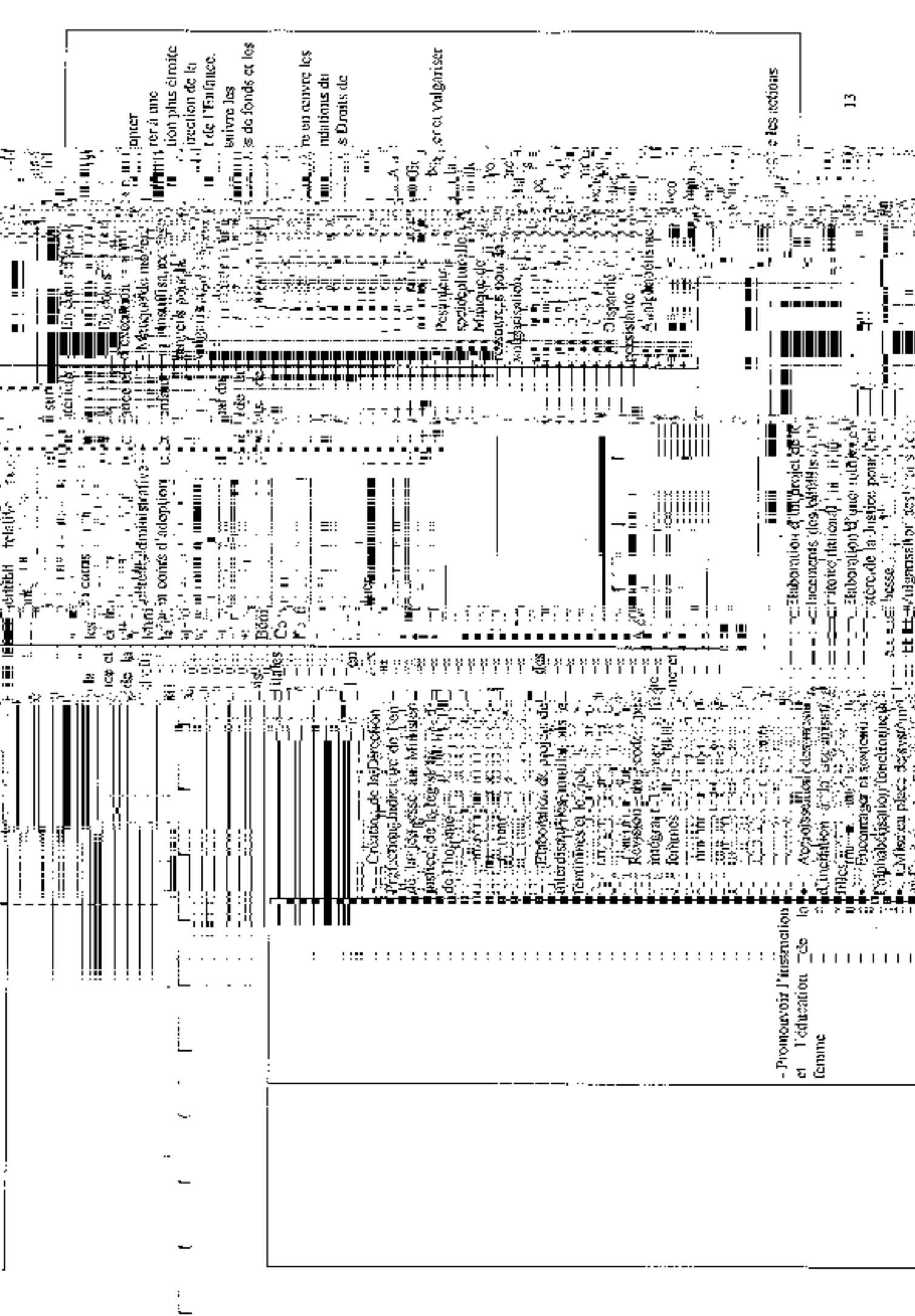
Garantir
effectivement la
qualité d'ici à l'an
2015.

...ames
...les...ONG
...urric your

...voir à moyen et
...me l'auto-
...ur les jeunes

...ation adéquate
...entes re fourmes
...l'accent sur la
...on des filles.

...forme de
...ièrement
...tique
...er les mesures
...ompaînement
...a scolarisation
...enfant à
...oir des familles
...us démunies



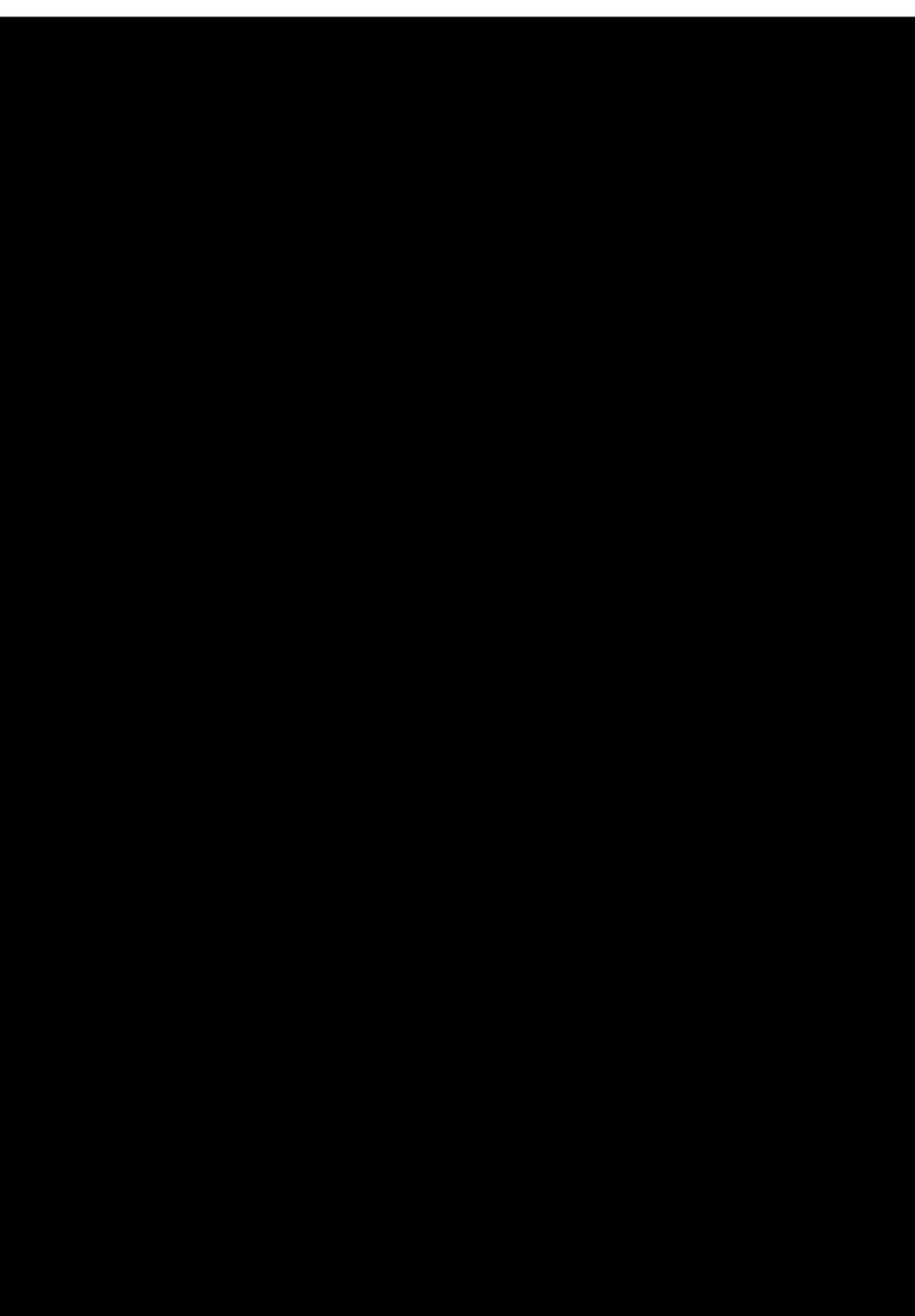
Promouvoir l'insstruction
et l'education de la
femme

Creation de la Direction
des Services Inductifs de l'ep
de la jeunesse aux Ministere
de la Justice et de la Police
de l'hopital
Elaboration de projet de
interdispositions ministere des
femmes et de la police
Revision du code de
intgration des femmes
femmes

Elaboration d'un projet de
Changement des Statuts de
Citoyennation
Elaboration d'un projet de
statut de la Justice pour l'ep
desse

les notations

<p>Insuffisance des mesures d'accompagnement Retard des chefs d'établissement</p>	<p>Reduction du taux de chômage Disparité au passage de 10 à 15% en 1993 5% en 1996 Affectation de postes de secrétariat des filles Centre de formation pour réinsertion des enfants de loi et en danger Point de la Collaboration avec le Ministère de la Justice</p>	<p>Dernier les moyens et veiller à son application effective</p> <p>Renforcer les capacités</p> <p>Poursuivre les actions</p> <p>Collaboration avec le Ministère de la Justice</p>
<p>Le code est disponible et appliqué</p>	<p>Le code est disponible et appliqué</p>	<p>Poursuivre les actions Collaboration avec la direction de la famille et de l'enfance (MPSCF) A vulgariser A adopter et vulgariser</p>
<p>Le code est disponible et appliqué</p>	<p>Le code est disponible et appliqué</p>	<p>Poursuivre les actions Collaboration avec la direction de la famille et de l'enfance (MPSCF) A vulgariser A adopter et vulgariser</p>



<p>Renforcer les structures (MEHU, ABE, CRDD), pour l'évaluation de l'impact des politiques de développement et de l'environnement.</p>	<p>Accélérer le processus de mise en œuvre de ces politiques.</p>
<p>Renforcer les structures (MEHU, ABE, CRDD), pour l'évaluation de l'impact des politiques de développement et de l'environnement sur les femmes.</p>	<p>Retard dans la mise en œuvre des politiques de développement et de l'environnement.</p>
<p>Renforcer les structures (MEHU, ABE, CRDD), pour l'évaluation de l'impact des politiques de développement et de l'environnement sur les femmes.</p>	<p>Accélérer le processus de mise en œuvre de ces politiques.</p>
<p>Renforcer les structures (MEHU, ABE, CRDD), pour l'évaluation de l'impact des politiques de développement et de l'environnement sur les femmes.</p>	<p>Accélérer le processus de mise en œuvre de ces politiques.</p>

Commission
inter-États
commun
villages

Les peuples
région des

2010
2011
2012
2013

Des besoins

Comité international
Ex : Les paysans, le la
collaborer et les peuples

Soixante

des femmes aux
sensibilisation des
pour la préservation de
à l'approche des
accidentelles.

de mesures d'urgence
enfants.

et
réfugiés en les femmes
enfants.

1984
1985
1986
1987

Liste des participants :

Structure	N° d'ordre	Nom et prénoms
DFPEF/MPSR	01	AKODIGNA Bienvenu
RIFONGA	02	AHOUI HOUA - ANANI Pascaline
	03	AGBELLE Rabarob
	05	COMLANVI H. Marté-Odile
	06	LOUMOROU Foussehatou
	07	BOCO-ALI Agnès
	08	DIJOBENO U. Elise et BEHANZIN
	09	DENADI Christophe
	10	YAMADJAKO Henriette
	11	LAWIN-ORE Antoinette
	12	ALIMI Ishola Abida
	13	KODJO Eric
	14	SOTOME Félicien
	15	DOMINGO Benoît
	16	QUENUM Adiza
	17	DOSSOU-GBETE Rébecca
	18	SODJIEDO Rita
	19	TOMOLEGNON

Structure	N° d'ordre	Nom et prénoms
DFPEF/MSP	20	LIHOUAN
MIDIOHOUAN		GABIS